

DOSSIER DE PRESSE

Liste SIN : Substitution Immédiate Nécessaire

Contacts :

- Yannick Vicaire, Chargé de mission, RES : 06 08 75 50 15, res.yvicaire@gmail.com
- Elisabeth Ruffinengo, Chargée de mission, WECF France : 06 74 77 77 00
elisabeth.ruffinengo@wecf.eu
- Per Rosander, Acting director, ChemSec, per.rosander@chemsec.org, + 46 709 72 12 57
- Lisette Van Vliet, Toxics Policy advisor, HEAL, lisette@env-health.org +32 2 234 3645



Sommaire

Communiqué de Presse	3
Les 22 Perturbateurs Endocriniens versés à la liste SIN 2.0	5
Les Perturbateurs endocriniens et REACH : Quatre axes de réglementation prioritaires	9
La Liste SIN Agir sur les Substances Extrêmement Préoccupantes	11
Les associations	16



Communiqué de Presse



Les ONG identifient 22 perturbateurs hormonaux à réglementer d'urgence

Bruxelles, le 3 mai 2011 : Une coalition d'ONG menée par Chemsec[1] a publié aujourd'hui une version actualisée de la Liste SIN[2], un document désormais incontournable listant les substances chimiques dangereuses prioritaires pour les associations de défense de l'environnement, de la santé publique, des droits des femmes et des consommateurs. La version 2.0 comprend maintenant 22 perturbateurs endocriniens supplémentaires, ingrédients courants de nombreux produits et biens de consommation, qui relèvent du règlement Reach[3] en tant que « substances chimiques extrêmement préoccupantes ». Les associations françaises appellent le gouvernement français et la Commission européenne à prendre leurs responsabilités et à agir, de manière urgente et prioritaire, sur ces substances dans le cadre de Reach.

Les perturbateurs endocriniens (PE), des produits chimiques qui interfèrent avec le système hormonal, sont de plus en plus associés à tout un ensemble d'impacts sanitaires dont certains cancers, le diabète, les troubles comportementaux ou du déficit de l'attention, ainsi que les atteintes à la fertilité.

Les 27 Etats-membres de l'UE se sont accordés dans le cadre de la procédure d'autorisation de Reach à limiter strictement les usages des substances extrêmement préoccupantes (ou SVHC) [4]. Néanmoins, ce processus est lent et, à ce jour, seulement 46 substances ont été identifiées comme SVHC et versées à la « liste candidate » de Reach, et aucune d'entre elles sur la base des seules propriétés de perturbation endocrinienne. « Nous encourageons instamment la Commission européenne et la France[5] à enfin nommer des PE sur la liste candidate de Reach et l'actualisation de notre Liste SIN leur indique aujourd'hui clairement par lesquels commencer » déclare Yannick Vicaire du Réseau Environnement Santé.

[1] www.chemsec.org

[2] Pour en savoir plus : www.sinlist.org. Substitution Immédiate Nécessaire. La liste SIN 2.0 sera présentée aujourd'hui à l'occasion d'une audience publique sur les PE à Bruxelles réunissant des représentants d'entreprises, des scientifiques et des représentants de la Commission européenne et des Etats-membres.

[3] Enregistrement, Evaluation, Autorisation des Substances chimiques

[4] La réglementation chimique européenne REACH stipule que les Substances extrêmement préoccupantes sont les substances soit 1) cancérogènes, mutagènes, ou toxiques pour la reproduction (CMR), 2) persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT), ou 3) « les substances, telles que celles présentant des propriétés de perturbation endocrinienne [...] qui soulèvent un niveau de préoccupation équivalent » (REACH article 57).

L'intérêt de la liste SIN. Sur la liste SIN (Substitution Immédiate Nécessaire), figurent des substances chimiques toutes identifiées comme SVHC selon les critères de Reach. En coordination avec les ONG, ChemSec a continué de développer cette liste pour refléter les travaux scientifiques récents sur les PE : la version 2.0 est ainsi augmentée de 22 substances identifiées comme SVHC, selon les critères de Reach, sur la base exclusive de leurs propriétés de perturbation endocrinienne. Des substances comme le Bisphénol A, les PFOA /PFOS, ou les retardateurs de flammes polybromés faisaient déjà partie de la liste SIN 1.0 établie en 2008. Les perturbateurs endocriniens sont couramment incorporés dans de nombreux produits de consommation et la liste SIN s'adresse également aux fabricants désireux d'anticiper la réglementation et de prévenir les risques d'exposition des consommateurs. « Une démarche de substitution des produits figurant sur la liste SIN permettra aux fabricants et distributeurs de produits de consommation d'éviter les risques juridiques et les incertitudes financières, et d'améliorer leur image de marque » explique Yannick Vicaire.

« La nouvelle Liste SIN contient en particulier plusieurs filtres UV utilisés dans les produits solaires ainsi que deux parabènes utilisés dans les cosmétiques. Or les femmes enceintes et les enfants, parmi les plus vulnérables, comptent parmi les utilisateurs de ces produits et y sont donc largement exposés : la réglementation européenne devrait assurer la protection de leur santé » déclare Elisabeth Ruffinengo de WECF France. Parmi les autres PE, figurent notamment le perchloroéthylène du nettoyage à sec, le BHA, additif alimentaire mis en évidence dans le rapport Menu Toxique de Générations Futures, et trois phtalates dont le DEP, présent dans de très nombreux parfums.

Et en France ? En France, la question de l'impact des perturbateurs endocriniens sur la santé fait régulièrement parler d'elle mais sans que des mesures appropriées ne viennent réduire l'exposition de l'ensemble de la population: le consommateur reste mal informé et surtout mal protégé. Car malgré l'identification de plusieurs substances prioritaires par les organismes de recherche et de veille sanitaire, les évaluations se poursuivent sans déboucher sur une action pourtant bien nécessaire. Aujourd'hui, l'initiative n'émane ni du gouvernement, ni des agences de sécurité sanitaire mais de propositions parlementaires comme celles des députés Olivier Jardé, Gérard Bapt ou Yvan Lachaud.

[5] Les autorités françaises sont tout de même les 2emes contributeurs à la Liste Candidate de Reach mais se concentrent jusqu'à maintenant sur des CMR classiques.

avec le soutien de :



Non-au-Mercure-Dentaire.org

SOSMCS

générations
FUTURES





Les 22 Perturbateurs Endocriniens versés à la liste SIN 2.0

Benzophénone-3, CAS 131-57-7

La benzophénone-3 est couramment utilisée comme filtre UV, ce qui se traduit par la présence de la substance dans l'urine, le lait maternel, les eaux de surface et les poissons.

La benzophénone-3 est un perturbateur endocrinien qui affecte plusieurs systèmes. Elle a un effet oestrogénique ainsi qu'anti-androgénique et anti-progestéronique. Elle affecte le système immunitaire et les hormones thyroïdiennes, les glandes surrénales et l'hypophyse. Certains des effets surviennent à des doses très faibles. Chez l'homme, on a pu établir des corrélations entre des concentrations urinaires élevées de benzophénone-3 pendant la grossesse et une diminution du poids de naissance chez les filles ainsi qu'une augmentation du poids de naissance chez les garçons.

La benzophénone-3 est adsorbée par l'organisme lorsqu'elle est appliquée sur la peau.

Synonymes : BP-3, oxybenzone, 2-Hydroxy-4-méthoxybenzophénone

Benzophénone-1, CAS 131-56-6

La benzophénone-1 est un filtre UV qui peut fonctionner comme un œstrogène faible, alors que son action anti-androgénique est plus importante. Elle a été détectée dans la poussière domestique et les stations d'épuration des eaux usées.

Synonymes : 2,4-dihydroxybenzophénone, resbenzophénone

Benzophénone-2, CAS 131-55-5

La benzophénone-2 est un filtre UV et un perturbateur endocrinien ayant des effets sur plusieurs fonctions endocrines. Elle a un effet oestrogénique ainsi qu'anti-androgénique et affecte les fonctions thyroïdiennes. Elle affecte la fonction immunitaire et le métabolisme. Il a été établi une corrélation entre l'exposition à la benzophénone-2 et une malformation congénitale (hypospadias) dans laquelle l'ouverture de l'urètre se situe sur la face inférieure plutôt qu'au bout de la verge.

Synonymes : BP-2, 2,2', 4,4'-tétrahydroxybenzophénone

4,4'-dihydroxybenzophénone, CAS 611-99-4

La 4,4'-dihydroxybenzophénone est un filtre UV qui a un effet oestrogénique mais agit aussi comme un anti-androgène de manière plus prononcée. Il provoque l'aneuploïdie, une anomalie chromosomique et affecte ainsi la reproduction.

Camphre de 3-benzylidène, CAS 15087-24-8

Le camphre de 3-benzylidène est un filtre UV considéré comme un xénoestrogène puissant. Il a aussi des effets sur le système immunitaire et la fonction cérébrale. Des rats exposés à la substance avant la naissance présentaient un retard de l'apparition de la puberté chez les mâles, un cycle oestral irrégulier et une diminution du poids corporel entre autres effets.

Camphre de 4-méthylbenzylidène, CAS 36861-47-9

Ce composé est considéré comme l'un des filtres UV ayant l'action oestrogénique la plus puissante. C'est également un anti-androgène et il affecte les hormones progestérone et thyroïdienne. Chez le rat, il affecte le comportement reproductif chez les femelles et le développement des testicules chez les descendants mâles des mères exposées. Le camphre de 4-méthylbenzylidène a

été retrouvé dans le lait maternel et dans les eaux naturelles, ainsi que chez les poissons sauvages. L'Agence de l'environnement danoise conseille une utilisation restreinte de cette substance pour les enfants de moins de 12 ans.

Synonymes : Camphre de 3-(4-méthyl benzylidène), 4-MBC

Méthoxycinnamate d'éthylhexyle, CAS 5466-77-3

Cette substance a un impact sur plusieurs fonctions endocrines, incluant les oestrogènes, la progestérone et la thyroïde. On a observé chez la descendance de rates exposées au méthoxycinnamate d'octyle pendant la gestation et l'allaitement, une variété de déficits hormonaux et neurologiques, y compris une diminution du nombre de spermatozoïdes et des troubles du comportement et de l'apprentissage. Le méthoxycinnamate d'octyle a été retrouvé dans le lait maternel, dans les eaux naturelles et il s'accumule dans les organismes aquatiques.

Synonymes : Méthoxycinnamate d'octyle 2-éthyle-hexyle-4méthoxycinnamate, Octinoxate, EHMC

Propylparabène, CAS 94-13-3

Le propylparabène est un conservateur utilisé dans les produits de soins personnels. Le propylparabène a des propriétés ostrogéniques et anti-androgéniques et il diminue la production de spermatozoïdes chez les rats mâles. Selon un récent rapport de l'Institut National de l'Alimentation danois, la marge de sécurité est très faible entre le scénario d'exposition maximale au propylparabène et les niveaux déclenchant des effets chez le rat et la souris.

Le propylparabène est très couramment utilisé. Cela se reflète dans les échantillons prélevés chez l'homme et dans l'environnement, la substance étant retrouvée dans 96% des échantillons urinaires chez l'homme. Elle a également été retrouvée dans le lait maternel et dans les cours d'eau.

Synonymes : 4-hydroxybenzoate de propyle, E216

Butylparabène, CAS 94-26-8

Le butylparabène est un conservateur utilisé dans les produits de soins personnels. C'est un des parabènes ayant la plus forte activité ostrogénique et il a aussi des effets sur les hormones thyroïdiennes. On a trouvé des traces de butylparabène dans des échantillons d'urine humaine et de poussière domestique.

Le butylparabène affecte la motilité des spermatozoïdes et leur nombre ainsi que le métabolisme des graisses. On a observé chez des rates gestantes exposées au butylparabène, des concentrations plus élevées de cette substance dans le liquide amniotique et chez le fœtus plutôt que dans le plasma sanguin de la mère, indiquant une bioaccumulation chez le fœtus.

Synonymes : 4-hydroxybenzoate de butyle

Tert-butylhydroxyanisole, BHA, CAS 25013-16-5

Le BHA est principalement utilisé comme antioxydant et conservateur dans les aliments, les emballages alimentaires, les aliments pour animaux, les cosmétiques, le caoutchouc et les produits pétroliers. Le BHA est également couramment utilisé dans les médicaments.

Il a été signalé que le BHA a des effets ostrogéniques ainsi que des effets anti-ostrogéniques. On a observé chez des rats nourris avec du BHA une baisse des niveaux d'hormones testostérone et thyroïdienne et des malformations des spermatozoïdes. Leurs descendants étaient de plus petite taille et avaient un retard de maturation sexuelle et des organes reproducteurs plus petits que la normale. Des effets similaires ont été observés chez le cochon.

Synonymes : Hydroxanisole butylé, E320

Résorcinol, CAS 108-46-3

Le résorcinol est une substance aux nombreuses utilisations. Il est utilisé dans le caoutchouc, les résines et les produits cosmétiques ainsi que dans les produits pharmaceutiques et les colorations pour cheveux. Le résorcinol affecte la glande thyroïde et les hormones thyroïdiennes et a aussi des effets sur le métabolisme du glucose.

Synonymes : résorcine, 1,3-benzènediol

Phtalate de diéthyle (DEP), numéro de CAS 84-66-2

Le phtalate de diéthyle est une substance chimique largement utilisée. Il est utilisé dans les produits en plastique et en cosmétologie comme fixateur de fragrance par exemple. Le phtalate de diéthyle est facilement absorbé par la peau. Il agit comme un œstrogène, et affecte les hormones thyroïdiennes, la formation du squelette et le métabolisme.

Des études montrent que les niveaux de phtalate de diéthyle chez l'homme sont très variables entre les individus et que le parfum est une voie importante d'exposition. La substance a également été retrouvée dans des échantillons d'eau prélevés dans l'environnement. On a pu établir une corrélation entre les niveaux de métabolites de phtalate de diéthyle dans des échantillons d'urine d'origine humaine et la résistance à l'insuline, l'obésité, le développement prématuré des seins ainsi que le cancer du sein.

Phtalate de dihexyle (DHP), numéro de CAS 84-75-3

Le phtalate de dihexyle est utilisé comme plastifiant et peut être présent dans de nombreux produits, tels que les manches d'outils et les revêtements de sol en PVC. Le phtalate de dihexyle affecte les fonctions thyroïdienne et ostrogénique. Il affecte également le système nerveux et la formation osseuse. On a observé chez la descendance mâle de rates ayant été exposées au phtalate de dihexyle pendant la gestation des malformations graves des organes reproducteurs.
Synonymes : Phthalate de di-n-hexyle (DnHP)

Phtalate de dicyclohexyle, (DCHP), numéro de CAS 84-61-7

Le phtalate de dicyclohexyle est un plastifiant aux nombreuses utilisations. On le trouve dans les produits en cellulose et en PVC, les peintures, les encres et les emballages alimentaires. Il a maintes fois été détecté dans la poussière domestique. Le DCHP est un des phtalates ayant les effets ostrogéniques les plus puissants. Il a aussi des effets sur les substances des neurotransmetteurs du cerveau et les hormones thyroïdiennes. Il affecte le métabolisme à de très faibles concentrations. Des rates exposées au DCHP ont donné naissance à des descendants mâles souffrant de graves troubles de la reproduction.

Thirame, CAS 137-26-8

Le thirame est utilisé dans l'industrie pour la fabrication de produits en caoutchouc par exemple. C'est également un biocide utilisé contre les maladies fongiques pour les cultures et comme répulsif pour les animaux afin d'éviter aux arbres fruitiers d'être broutés par exemple. Le thirame induit un certain nombre d'effets qui perturbent le système endocrinien, en particulier au cours des premières étapes du développement. Il interfère avec la noradrénaline, qui, entre autres effets, affecte une hormone (LH) d'importance pour l'ovulation chez les femelles et retarde l'ovulation. Il affecte également le métabolisme des graisses.

Synonymes : disulfure de tétraméthylthiurame

Zineb, CAS 12122-67-7

Le zineb est utilisé dans les peintures et les traitements de différentes surfaces. Il est également utilisé comme pesticide. Le zineb est hautement toxique pour la reproduction, et il est conseillé aux femmes enceintes de ne pas manipuler cette substance. Il perturbe aussi la fonction thyroïdienne et le développement neurologique. L'exposition professionnelle au zineb est associée à la maladie de Parkinson et à l'irrégularité des cycles de l'œstrus entre autres troubles.

Synonymes : Zinc éthylènebis (dithiocarbamate)

Métam natrium, CAS 137-42-8

Le Métam natrium est utilisé dans les peintures et pour le tannage du cuir. Il est également utilisé comme conservateur et comme microbiocide à large spectre. L'exposition au métam natrium peut causer des troubles du développement et des malformations, il affecte la signalisation du cerveau, le système immunitaire et le comportement. En 1991, il y a eu un important déversement

de métam sodium dans la rivière Sacramento aux Etats-Unis. Le déversement a anéanti tout l'écosystème aquatique et a induit des troubles respiratoires et des irritations de la peau chez les riverains.

Synonymes : Métam sodium, Vapam, méthyldithiocarbamate de sodium

Perchloroéthylène, CAS 127-18-4

La principale utilisation du perchloroéthylène est le nettoyage à sec. Les personnes travaillant dans le nettoyage à sec ou vivant à proximité d'un magasin de nettoyage à sec ont souvent des niveaux mesurables de perchloroéthylène dans le sang. Chez des souris gestantes exposées au perchloroéthylène, on a pu constater une diminution du poids de l'utérus et du fœtus, alors que les jeunes mâles exposés ont montré des modifications du comportement de la locomotion. Il a été démontré que le perchloroéthylène affecte le système de signalisation du cerveau avec des effets sur les niveaux d'acétylcholine et les canaux calciques. Des études épidémiologiques menées chez des travailleurs du nettoyage à sec ont trouvé des corrélations entre l'exposition au perchloroéthylène et des troubles neurologiques.

Synonymes : Perc, Tétrachloroéthylène

Ether de méthyle et de butyle tertiaire (MTBE), CAS 1634-04-4

Le MTBE est utilisé comme composant de carburant dans l'essence pour améliorer l'indice d'octane et comme solvant d'extraction. Aux Etats-Unis, les contaminations des eaux souterraines par le MTBE sont épisodiques. Le MTBE est très soluble dans l'eau et difficilement dégradable. Une voie d'exposition plus commune se fait par inhalation au moment du remplissage du réservoir à la station d'essence. La substance, qui a un goût caractéristique et désagréable, est aussi un perturbateur endocrinien. Chez le rat et la souris, il affecte à la fois le système reproducteur du mâle et de la femelle, et cause des troubles de l'apprentissage et de la mémoire.

Quadrosilane, CAS 33204-76-1

Le quadrosilane est utilisé comme graisse de roulement à billes et dans les implants mammaires. Des études animales menées chez plusieurs espèces montrent que c'est un perturbateur endocrinien puissant. Il a des effets anti-androgéniques, ce qui perturbe la formation des spermatozoïdes, et il induit également des effets oestrogéniques qui perturbent la fonction reproductive chez les femelles.

Synonymes : 2,6-cis-diphénylhexaméthylecyclotétrasiloxane

Pentachlorophénol, CAS 87-86-5

Le pentachlorophénol est utilisé principalement pour traiter le bois. C'est un produit biocide. Il est aussi présent dans les colles et les amidons (?) par exemple. Il a été très largement utilisé pendant de nombreuses années et on le retrouve à la fois dans des prélèvements réalisés chez l'homme et dans l'environnement. Dernièrement, son utilisation a diminué en raison des préoccupations liées à ses effets sur la santé et sur l'environnement. Il a été démontré que le pentachlorophénol perturbe la fonction thyroïdienne et interfère également avec les hormones sexuelles, le développement du cerveau et le métabolisme.

4-nitrophénol, CAS 100-02-7

Le 4-nitrophénol est utilisé dans les teintures et dans le traitement du cuir pour l'assombrir. C'est aussi un composant de base pour la fabrication de médicaments et de pesticides et il est émis par la combustion du diesel. Chez le rat, la substance est oestrogénique et anti-androgénique. Il altère les niveaux de plusieurs hormones sexuelles et affecte les organes de reproduction tant chez le mâle que chez la femelle.

Synonymes : p-nitrophénol



Les Perturbateurs endocriniens et REACH : Quatre axes de réglementation prioritaires



Ce document est un complément à la position exhaustive exprimée dans le document intitulé « Exigences pour une réglementation adaptée des substances chimiques ayant des propriétés de perturbateurs endocriniens ».

Les perturbateurs endocriniens (PE) ont été mis en cause dans un grand nombre de pathologies, dont les troubles de la reproduction chez l'homme, l'augmentation des cancers hormono-dépendants et des maladies cardio-vasculaires, l'obésité et le diabète. Or malgré cette accumulation croissante de preuves, l'Union européenne tarde à réglementer les PE. Nous appelons donc la Commission européenne, les Etats membres et les institutions européennes à :

AGIR DÈS AUJOURD'HUI : Utiliser REACH comme outil pour réduire l'exposition aux PE

Les substances chimiques ayant des propriétés PE doivent être soumises à restriction ou autorisation et interdites au plus tôt. Les critères de priorité doivent être basés sur les propriétés dangereuses des substances, la probabilité qu'elles entrent en contact avec des populations vulnérables telles que les nouveau-nés, les enfants et les femmes enceintes ou en âge de procréer, ou soient rejetées dans l'environnement. La liste SIN 2.0 est un bon point de départ pour identifier les substances chimiques prioritaires à réglementer de manière plus stricte à travers REACH, elle démontre aussi que la Commission et les Etats membres peuvent agir malgré l'absence d'une approche globale de l'UE pour identifier les PE.

JOUER LA CARTE DE LA SECURITÉ : remplacer les PE par des alternatives plus sûres lorsqu'elles existent

D'ici juin 2013, la Commission européenne aura révisé les conditions de délivrance des autorisations des substances chimiques ayant des propriétés PE dans le cadre de REACH. Les risques liés aux effets dits « cocktail » font de l'élimination de l'exposition aux PE l'objectif à atteindre. La révision doit s'assurer que :

- Un nouveau critère distinct est introduit à l'article 57 pour les PE en tant que SVHC (substance extrêmement préoccupante), critère distinct de la préoccupation équivalente (57f).
- Une autorisation ne peut être délivrée que pour une période limitée, en l'absence d'alternatives plus sûres et si l'usage de la substance s'avère d'une absolue nécessité pour la société.
- Les substances CMR ayant des propriétés PE doivent pouvoir être proposées au titre des articles 57c et f.

GARANTIR LA TRANSPARENCE AU CITOYEN : Rendre publique l'information sur les PE

Des informations suffisantes et compréhensibles du grand public doivent être accessibles aux consommateurs et utilisateurs de produits chimiques via le site de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) pour leur permettre de faire un choix éclairé. Les Etats membres doivent communiquer aux citoyens les informations disponibles sur les PE présents dans les produits industriels et de consommation, et sur les moyens à mettre en œuvre pour s'en protéger.

DEFINIR DES CRITÈRES APPROPRIÉS : Développer des critères complets pour l'identification des substances chimiques PE applicables pour l'ensemble du corpus réglementaire européen

- Les représentants de la société civile doivent être impliqués dans le développement des critères en cours d'élaboration au niveau de l'UE, d'autant que ces critères auront des conséquences dans plusieurs politiques sectorielles.
- L'absence de connaissances scientifiques précises sur le mécanisme d'action d'une substance ayant des propriétés PE ne saurait être un obstacle ou retarder la réglementation de cette substance.
- Les études scientifiques validées par des pairs (y compris celles qui sont réalisées hors des Bonnes pratiques de Laboratoire) doivent être prises en compte dans la détermination des propriétés PE d'une substance et de ses effets potentiels sur l'être humain et l'environnement.
- Le principe de précaution doit être appliqué à l'identification des substances chimiques PE.

Nous appelons donc la Commission européenne, les Etats membres et les institutions européennes concernées à mener à bien ces étapes d'ici 2013.



La Liste SIN

Agir sur les Substances Extrêmement Préoccupantes

La liste SIN (Substitution Immédiate Nécessaire !) est un projet piloté par 9 ONG d'envergure européenne et/ou internationale dont la finalité est d'accompagner la transition vers des produits et à des procédés dépourvus de toxicité. L'objectif est d'accélérer le remplacement des produits chimiques dits « extrêmement préoccupants » nécessitant l'action la plus urgente en fournissant des indications claires et précises à l'intention des entreprises, des autorités publiques et des législateurs.

- REACH [R pour EnRegistrement / E pour Evaluation/ A pour Autorisation/ CH pour produits CHimiques] fournit depuis 2007 le cadre de la réglementation sur les produits chimiques en Europe. Toutefois, on constate un certain retard dans la mise en œuvre des fondamentaux de la réglementation, à savoir l'identification et le contrôle des produits chimiques les plus dangereux.
- La liste SIN (Substitution Immédiate Nécessaire !) a pour objectif d'accélérer cette mise en œuvre de la réglementation REACH et de susciter l'intérêt et la motivation des législateurs : c'est dans cette perspective, que nous publions notre propre sélection de produits chimiques identifiés selon les critères de REACH comme Substances Extrêmement Préoccupantes.
- En utilisant les critères spécifiques de REACH pour identifier les produits chimiques très préoccupants de la liste SIN, nous souhaitons apporter un éclairage sur l'avenir de la réglementation européenne concernant ces substances. La liste SIN constitue ainsi un outil pour orienter les efforts des entreprises dans la réduction de leurs usages de substances toxiques : pour les acteurs économiques, elle se veut un signal précoce sur les produits chimiques dont le remplacement doit être envisagé dès maintenant ; par ailleurs, elle délivre un message d'alerte auprès des investisseurs sur les risques financiers associés aux produits chimiques dangereux, voués à être couverts par la réglementation.

Les Substances Extrêmement Préoccupantes dans le cadre de REACH

La Liste SIN est une liste exhaustive des substances qui répondent aux critères « Substances Extrêmement Préoccupantes » telles que définis par REACH.

La réglementation de l'Union Européenne REACH est entrée en vigueur en 2007 : elle prévoit l'enregistrement de milliers de substances chimiques produites ou importées dans l'Union Européenne.

Les produits chimiques très dangereux sont définis comme « Substances Extrêmement Préoccupantes » :

il s'agit, d'une part, des substances susceptibles d'induire des cancers, d'altérer les fonctions de la reproduction humaine ou l'ADN (notre code génétique) et, d'autre part, des substances toxiques qui s'accumulent dans l'environnement et entraînent des effets indésirables et irréversibles sur le long terme. On estime qu'au moins 1500 substances commercialisées répondent à ces critères.

REACH fournit un cadre pour la gestion de ces produits chimiques très préoccupants ; néanmoins, ces substances ne seront réglementées qu'après une évaluation individuelle par les procédures d'Autorisation ou de Restriction. Une fois qu'un produit chimique est soumis à la procédure d'Autorisation, il ne peut être produit ou utilisé dans l'Union Européenne, à moins que l'agrément n'ait été donné pour un usage précis.

La première étape pour l'obtention de l'Autorisation consiste à faire figurer un produit chimique sur la Liste des Substances Candidates. Les propositions d'inscription de substances sur cette liste relèvent d'une prérogative de la Commission Européenne ou d'un Etat Membre.

Une fois qu'une substance figure sur la Liste des Substances Candidates, les producteurs et les distributeurs sont immédiatement assujettis à des contraintes légales. Sur demande des consommateurs, ils ont l'obligation de les informer de la présence dans un produit donné d'une des substances répertoriées dans la Liste des Substances candidates. Cette disposition contribue à la sécurité des consommateurs en leur permettant de faire des choix éclairés afin d'éviter les substances dangereuses.

Un projet conduit par 9 ONG

Le projet Liste SIN est piloté par une Commission Consultative qui émane de 9 ONG européennes de protection de la santé, de l'environnement, des droits des femmes et des droits des consommateurs :

- Bureau Européen de l'Environnement [BEE]
- WWF European Policy Office
- Greenpeace European Unit
- Amis de la Terre Europe [FoEE]
- Instituto Sindical de Trabajo, Ambiente y Salud [ISTAS]
- Women in Europe for a Common Future [WECF]
- Health and Environment Alliance [HEAL]
- Bureau Européen des Unions de Consommateurs [BEUC]
- Center for International Environmental Law [CIEL]

La Liste SIN - une fenêtre sur l'avenir

Un des objectifs prioritaires de REACH est de proposer un cadre pour la protection de la santé humaine et de l'environnement. Pour atteindre ce but, la mise en œuvre concrète et efficace de REACH doit conduire à une gestion adéquate des produits chimiques les plus dangereux définis comme Substances Extrêmement Préoccupantes. C'est là que la liste SIN a un rôle primordial à jouer. L'objectif du projet Liste SIN est de s'assurer que la procédure d'Autorisation de REACH soit un outil efficace pour accélérer le remplacement des substances les plus dangereuses et favoriser ainsi la réduction des usages toxiques par les entreprises et les autres acteurs concernés.

Le succès de REACH repose sur la capacité des acteurs à assurer une dynamique volontariste, rapide et efficace d'identification des produits chimiques dangereux sur le marché européen et de remplacement par des produits de substitution plus sûrs.

En collaboration avec d'autres associations en Europe et aux Etats-Unis, l'ONG ChemSec (International Chemical Secretariat) a présenté la première liste SIN en 2008. La liste SIN répertorie des substances chimiques extrêmement dangereuses auxquelles nous sommes exposés quotidiennement par le biais des produits et biens de consommation : détergents, peintures, équipements électroniques, matériaux de construction, mobilier, jouets, vêtements, etc.

La liste SIN est en mesure d'identifier les Substances Extrêmement Préoccupantes selon les critères de REACH grâce aux efforts conjugués de groupements d'intérêt public, de chercheurs et d'experts du domaine. La liste est établie à partir d'informations fiables, en accès libre, qui ont été collationnées à partir de bases de données existantes, d'études scientifiques et de recherches récentes.

Les Substances Extrêmement Préoccupantes correspondent aux critères suivants :

- Reconnues pour leurs effets CMR, c'est-à-dire cancérogènes, mutagènes (modifient la structure de l'ADN) et/ou reprotoxiques (altèrent les fonctions de reproduction),
- Reconnues comme PBT : persistantes (faible biodégradation), bioaccumulables (s'accumulent dans le corps et la chaîne alimentaire) et toxiques,
- Reconnues pour des effets qui suscitent un niveau de préoccupation équivalent ; par exemple, les perturbateurs endocriniens.

Quels produits chimiques figurent sur la liste SIN ?

1. Les substances CMR

Ce sont des substances dangereuses qui sont structurellement cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction regroupées sous l'acronyme CMR. Elles correspondent aux Articles 57 a-c de REACH. Les substances CMR qui figurent sur la liste SIN proviennent de la liste officielle des substances classifiées comme telles par l'Union Européenne.

Les CMR sont des produits chimiques potentiellement cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction.

2. Les substances PBT

La Liste SIN répertorie également des substances qui s'accumulent dans la chaîne alimentaire et qui représentent une source de dangers potentiels sur le plus long terme. Elles sont désignées par l'acronyme PBT (pour Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques). Elles figurent dans l'Article 57 d de REACH. Ces substances se dégradent très difficilement : elles s'accumulent au contraire dans l'environnement (par exemple dans les tissus graisseux des animaux) et sont en capacité d'avoir des effets graves et irréversibles sur le long terme. Leur longévité rend ces substances très préoccupantes, même à de faibles niveaux de toxicité, car leurs concentrations augmentent au cours du temps. C'est pourquoi l'Article 57 e de REACH leur adjoint à même niveau de préoccupation les substances dites vPvB, très Persistantes et très Bioaccumulables, car même en l'absence de preuves de toxicité, la pénétration de ces substances dans la chaîne alimentaire et le corps humain demeure indésirable. Les substances PBT qui figurent sur la Liste SIN sont sélectionnées à partir d'une liste officielle de l'Union Européenne élaborée par un Groupe de Travail sur les PBT composé de représentants d'Etats Membres et d'industriels.

Les PBT se dégradent très difficilement : elles s'accumulent au contraire dans l'environnement et sont en capacité d'avoir des effets graves et irréversibles sur le long terme.

3. Les Substances soulevant un niveau de Préoccupation Equivalent

La Liste SIN répertorie également des Substances soulevant un niveau de Préoccupation Equivalent : cette catégorie constitue un 'filet de protection' mis en place dans le cadre de l'article 57 f de REACH afin de contrôler des substances auxquelles les autres catégories ne s'appliquent pas aussi systématiquement, et qui suscitent en revanche un niveau de préoccupation équivalent en termes de atteintes potentiels pour la santé et l'environnement.

REACH fournit des lignes directrices sur la méthodologie d'application de la réglementation concernant l'identification des produits chimiques d'un niveau de Préoccupation Equivalent. Parmi ces substances figurent les perturbateurs endocriniens pour lesquels émergent des preuves scientifiques d'atteintes probables à la santé humaine et/ou à l'environnement.

Les Substances d'un niveau de Préoccupation Equivalent sont, par exemple, les substances qui perturbent et modifient le système hormonal.

Une base de données en accès libre

La base de données de la Liste SIN contient toutes les substances de la Liste SIN ainsi que leurs impacts sur la santé humaine et l'environnement, leurs caractéristiques techniques et leurs usages potentiels.

Il est possible de consulter la base de données de la Liste SIN ainsi que toutes les informations complémentaires sur le site www.sinlist.org

Un outil concret et couramment utilisé

Aujourd'hui, la Liste SIN fournit à de multiples acteurs des informations utiles pour assainir leur panoplie de produits chimiques. En leur proposant cette projection sur l'avenir de la réglementation des produits chimiques, tout en restant strictement fidèle aux critères officiels de REACH, la Liste SIN s'est imposée désormais comme un outil couramment utilisé dans le monde entier.

Il s'agit d'un outil qui offre des informations préliminaires à l'intention des législateurs, des entreprises et des ONG sur l'avenir de la réglementation concernant les produits chimiques.

- De nombreuses entreprises utilisent la Liste SIN et la base de données Liste SIN en accès libre comme instruments de terrain pour aller vers des modes de fabrication et des stratégies de vente de produits plus sûrs et plus acceptables au plan environnemental. En utilisant la Liste SIN, ces entreprises peuvent commencer à remplacer les produits chimiques très préoccupants en anticipant sur la législation, ce qui leur permet de limiter les risques économiques.
- Les investisseurs et les analystes financiers utilisent de plus en plus la Liste SIN: ils évitent ainsi d'investir dans des entreprises qui produisent des substances dangereuses et ils éliminent par là même les risques financiers associés.
- La Liste SIN est également un outil sur lequel les associations de défense et de promotion de la santé publique et les associations de consommateurs peuvent s'appuyer pour faire campagne en faveur de produits plus sûrs et de réglementations plus strictes.
- Les organismes de réglementation et les procédures législatives à l'extérieur de l'UE - y compris aux Etats-Unis et en Asie - s'inspirent de la Liste SIN et en font usage quand il s'agit de développer de nouvelles réglementations sur les produits chimiques.



Les associations



ChemSec - L'organisation derrière la Liste SIN

ChemSec, l'International Chemical Secretariat, est une organisation à but non lucratif qui œuvre pour un monde sans toxiques. Afin d'atteindre cet objectif, nous travaillons à

- mettre en évidence les risques sanitaires et environnementaux présentés par les substances dangereuses,
- faciliter l'accès à des données scientifiques précises,
- impliquer le monde de l'entreprise,
- accélérer les procédures législatives.

Cette démarche place ChemSec dans une position privilégiée pour promouvoir un dialogue ouvert entre les autorités, les entreprises, la communauté scientifique et la société civile, avec pour objectif la mise en œuvre d'actes tangibles.

Courriel : info@chemsec.org

www.chemsec.org www.sinlist.org



WECF - Women in Europe for a Common Future

WECF a été fondée en 1994 dans la dynamique du Sommet de la Terre de Rio (1992) afin de faire entendre la voix des femmes dans le développement durable et la politique environnementale. WECF s'appuie sur le potentiel des femmes pour équilibrer économie, écologie et santé. Nous agissons pour garantir un environnement sain à tous.

Aujourd'hui, WECF constitue un réseau d'une centaine d'organisations présentes dans 40 pays de l'Europe de l'Ouest et de l'Est, du Caucase et de l'Asie centrale.

Nos projets apportent des solutions sûres et écologiques à des problèmes locaux dans les domaines suivants : assainissement, énergie, production alimentaire, substances toxiques. Nos plaidoyers défendent le point de vue des femmes auprès des décideurs politiques sur le plan national, mais aussi européen, international et auprès de l'ONU.

Courriel : wecf@wecf.eu ou contact@projetnesting.fr

www.wecf.eu

www.projetnesting.fr



HEAL - Health and Environment Alliance

L'Alliance pour la Santé et l'Environnement (HEAL) est une organisation non gouvernementale internationale. HEAL a 2 objectifs: - sensibiliser le public au fait que protéger l'environnement contribue à améliorer la santé publique - participer à l'amélioration des politiques communautaires en la matière. Dans cette optique, nous nous assurons que l'avis des experts et des professionnels de santé est mieux pris en compte dans les processus de prise de décision.

HEAL est un réseau regroupant plus de 60 groupes de dimension internationale, européenne, nationale et locale: groupes de citoyens, de patients, de professionnels de santé, de femmes et de protection de l'environnement.

Nous participons depuis des années à l'implication des citoyens et des experts dans les débats et les processus de prise de décision en matière d'environnement et de santé, au niveau de l'UE et de l'OMS.

Courriel : info@env-health.org

www.env-health.org



RES - Réseau Environnement Santé

Le Réseau Environnement Santé (RES) a été créé en 2009 pour mettre les questions d'environnement et de santé au coeur des politiques publiques.

Il regroupe 4 groupes d'associations : ONG, scientifiques, professionnels de santé et malades.

A contre-courant des conservatismes, nous agissons pour une meilleure prise en compte du principe de précaution sur une base scientifique solide, qui s'appuie sur des études validées et indépendantes des intérêts privés.

En 2010, la 1ère campagne lancée par le RES a abouti à l'interdiction dans les biberons du Bisphénol A, une molécule toujours employée par l'industrie chimique malgré les nombreux risques sanitaires associés : cancer, diabète, obésité, troubles de la reproduction et du système nerveux. Comme l'illustre cette campagne, le RES cherche à mettre dans le débat public les connaissances scientifiques disponibles et faire en sorte que les acteurs institutionnels et économiques mettent en oeuvre le principe de précaution pour établir les réglementations et transformer les procédés industriels.

Courriel : res.contact@free.fr

www.reseau-environnement-sante.fr